

# Flash Technique : Pâturage

Si les prairies occupent près de 50% de la SAU, leur mode d'utilisation varie beaucoup selon les exploitations. La logique que l'éleveur souhaite donner à son système de production est déterminante pour définir la place de l'herbe dans son système fourrager. Cependant, même si les prairies n'occupent pas la même place dans les différents systèmes de production, leur bonne gestion est déterminante pour toutes les exploitations. Ce document est une première étape et peut vous permettre d'aller plus loin et de répondre à ces questions :

- Quelle efficacité technique et économique de l'herbe sur mon exploitation ?
- Toujours plus d'herbe : toujours plus de revenu ?
- Comment appréhender et chiffrer l'augmentation d'herbe dans un système fourrager ?

## Une gestion dynamique et adaptée à son système

Contrairement à un stock de fourrages conservés, le pâturage nécessite une gestion dynamique. On dispose d'un stock d'herbe disponible en constante évolution suite à la consommation des animaux et à la croissance de l'herbe. Le défi de l'éleveur est de proposer à ses animaux une herbe de qualité, en quantité suffisante et le plus longtemps possible. Un suivi rigoureux du pâturage avec la mise en œuvre de règles de conduite souvent simples permet de valoriser au mieux les prairies et d'éviter les risques de lessivage d'azote inhérents à la gestion des prairies.

## Un préalable : la notion de jours de pâturage, indicateur de la qualité globale du pâturage

Aujourd'hui lorsque l'on travaille sur cette notion de pâturage, un indicateur développé par l'INRA revient fréquemment : le nombre de jours de pâturage (JPP/ha/an). L'agriculteur peut évaluer rapidement le niveau d'intensité de son pâturage, et donc la qualité de celui-ci, à travers cet indicateur. On calcule la pression des animaux sur les pâtures en tenant compte du temps de présence à l'année et des effectifs. Ainsi, le calcul est simple et rapide. Exemple pour un paddock d'un hectare :

- 15 jours de présence,
- 32 vaches en moyenne,
- 20h par jour de présence, si l'on retire 4h de traite,
- *Temps de pâturage = 15 jours x 32 VL, soit 480 jours*
- *Correctif lié au temps journalier passé (nombre d'heures effectives) = 480 jours x 20h/24h = 400 jours.*
- **Nombre de jours de pâturage pour ce paddock : 400 jours.**

A l'échelle de son exploitation, on retient le nombre d'ares par vache laitière par rapport au temps de présence à la pâture.

% de pâture	ares pâturés par les VL						Cas concrets
	15 ares	20 ares	25 ares	30 ares	35 ares	40 ares	
30 %	730	547	438	365	313	274	Je souhaite laisser mes vaches laitières au pâturage plus de 50% du temps, je dois prévoir plus de 30 ares de pâturage
35 %	851	638	511	426	365	319	
40 %	973	730	584	486	417	365	
45 %	1 094	821	657	547	469	410	
50 %	1 216	912	730	608	521	456	
55 %	1 338	1 003	803	669	573	502	
60 %	1 459	1 094	876	730	625	547	
							Je dispose de 25 ares d'herbes pâturées / VL, le temps dans les pâtures ne doit pas dépasser 40%.

Bonne adéquation entre temps de pâturage et surface pâturée.

Risque de surpâturage.

Parcelle « parking ».

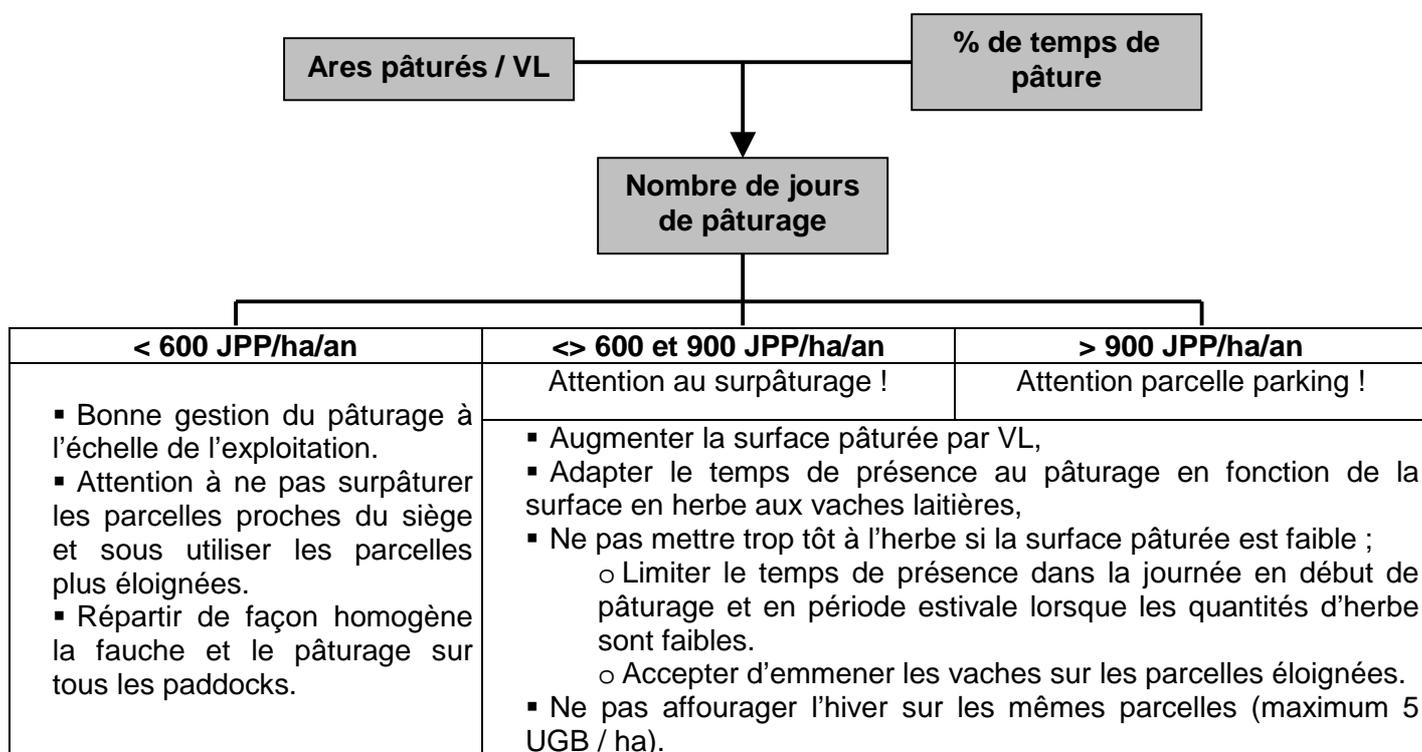
## Au delà de 600 JPP/ha/an, attention au surpâturage !

Après ce rapide calcul, chaque agriculteur est en mesure d'estimer la pression du pâturage sur ces prairies. Quelques repères sont nécessaires pour vous guider :

- En dessous de 300 JPP/ha/an : pression faible, risque de sous utilisation de l'herbe à disposition ;
- Entre 300 et 600 JPP/ha/an : pâturage adapté aux surfaces disponibles ;
- Entre 600 et 900 JPP/ha/an : surpâturage ;
- Au delà de 900 JPP/ha/an : Parcelle « parking ».

**Le surpâturage, les chargements trop élevés et les temps de présence dans la parcelle sans consommation d'herbe impliquent des phénomènes de détérioration de la prairie (zone grattée, refus, non reconstitution des réserves).** De plus, au-delà de 600 jours de pâturage / ha / an, les risques de lessivage peuvent être de 60 à plus de 100 kg N / ha / an. En effet, plus de 50% de l'azote organique est restitué au pâturage, il faut adapter le temps de présence au pâturage en fonction de la surface pâturée par vache laitière.

## Ajuster le temps de pâturage aux surfaces pâturées par les vaches laitières



Le rendement herbe est souvent sur-évalué, comme en atteste les documents de suivis de la production laitière. Pour le vérifier, consultez le lait produit avec les fourrages, contre le lait produit par les concentrés. Si la part produit par les concentrés est trop importante, c'est souvent en raison d'une mauvaise utilisation de l'herbe sur votre exploitation. Afin d'améliorer vos marges et préserver vos prairies, ces quelques chiffres clés sont les préalables à une réflexion éventuellement plus aboutie.

### Contact

**Thomas Malvoisin**

animateur agricole du bassin versant  
de Loisanse Minette



Chambre d'agriculture  
d'Ille-et-Vilaine  
Z.A. La Martinais  
35133 Lécousse  
Tél. 02 99 94 85 85

**Syndicat Intercommunal  
des Eaux du Pays du Coglais**

Nicolas Douillard, animateur du Bassin Versant

2 rue Armand Dagnet - 35460 Saint-Etienne-en-Cogles - Tél. 02 99 97 84 50